

## **SEANCE ORDINAIRE DU 07 JUILLET 2016**

**PRESENTS** : MM. AMIENS Maire, COURT, Mmes REGALDI, PINGAT CHANEY, M. MOLIN Adjoints, Mme BARBIER, M. PIERRE, Mmes CHATEAU, LOMBARD, MM. GUILLAUMOT, JEANNEY, Mmes RAMBOZ, FOURNIER, ROLET, M. BERNARD, Mmes PERRARD, LUCAS VERNUS, DE ZAN.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR** :

M. BRUNIAUX pouvoir à Mme PINGAT CHANEY  
M. ACCARD-GUILLOIS pouvoir à M. COURT  
Mme ALIBERT pouvoir à Mme CHATEAU  
Mme DESVIGNES RIBEIRO pouvoir à  
M. GUILLAUMOT  
M. HIRSINGER pouvoir à Mme REGALDI  
M. MULIN pouvoir à M. AMIENS  
M. MOREL pouvoir à Mme LUCAS VERNUS

**ABSENT EXCUSE** : M. FRANCONY

**ABSENTE** : Mme VUILLEMIN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. PIERRE Alain

Après l'appel des conseillers et la nomination d'un secrétaire de séance, M. le Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 02 juin 2016.

Mme DE ZAN indique que suite à la question posée sur la représentativité d'Arbois au sein de la nouvelle communauté de communes, il avait été répondu que l'opposition aurait toujours ses deux sièges et elle demande que cela figure au compte rendu.

Pas d'autre observation, le compte rendu est adopté, on passe à l'ordre du jour :

- 1) Validation avant-projet définitif assainissement : Rue de la Tuilerie et Avenue de la Gare,
- 2) Règlement intérieur et tarif de l'affouage – Saison 2016/2017,
- 3) Rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Collectif – Exercice 2015,
- 4) Autorisation donnée au Maire de signer une convention avec RTE pour implantation d'une ligne aérienne 63 000/90 000 volts Arbois-Les Mélincols-Mesnay,
- 5) Reprise de voirie et réseaux dans le domaine public,
- 6) Autorisation donnée au Maire de signer un bail professionnel avec la MSA de Franche-Comté,
- 7) Demande de concession abri de chasse,
- 8) Demande de subvention : Le Pélican,
- 9) Adhésion de la Commune au groupement d'achat énergie – 2<sup>ème</sup> consultation,
- 10) Communications.

### **1 – VALIDATION AVANT-PROJET DEFINITIF ASSAINISSEMENT : RUE DE LA TUILERIE ET AVENUE DE LA GARE**

Vu l'avant-projet définitif établi par le Bureau d'Etudes du SIDEC, estimé toutes dépenses confondues et se déclinant comme suit :

- Estimation des Travaux	201 213,50 €
- Contrôles préalables	2 000,00 €
- Branchements électriques	8 000,00 €

- Frais de publicité divers et imprévus	2 227,00 €
- Frais de maîtrise d'œuvre	<u>6 559,50 €</u>
	220 000,00 € HT

Le Conseil est invité à :

- approuver l'avant-projet définitif de réalisation d'un réseau d'assainissement : rue de la Tuilerie et Avenue de la Gare, établi par le Service Aménagements et Equipements Collectifs du SIDEC et estimé toutes dépenses confondues à 220 000,00 € H.T.
- solliciter du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau, les subventions au titre de tous les programmes susceptibles de concerner ce projet et à demander l'autorisation de débiter les travaux avant l'octroi effectif des subventions, sachant que la dépense a été provisionnée.
- décider de réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité des réseaux d'assainissement de l'Agence de l'Eau.

M MOLIN indique que la commune peut espérer un coût des travaux inférieur avec les appels d'offres et que des subventions sont attendues à hauteur de 40%.

M AMIENS rappelle qu'il existe encore des travaux d'assainissement à réaliser sur Arbois et qu'il est important de finir ceux-ci avant le transfert de cette compétence à la communauté de communes.

Des problèmes d'assainissement sont encore à régler, notamment rue du Chardonnay suite aux inondations. Historiquement, c'était une compétence privée issue d'un lotissement privé pour lequel la commune a repris la compétence et aujourd'hui, il faut tenter de freiner le ruissellement des pluies abondantes sachant que, comme l'ajoute M MOLIN, il est impossible d'arrêter l'eau d'orages très importants comme celui du 25 juin.

**A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces travaux.**

## **2 – REGLEMENT INTERIEUR ET TARIF DE L'AFFOUAGE SAISON 2016/2017**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le règlement intérieur identique à celui des années précédentes et de maintenir le prix du lot d'affouage à 96,50 € pour la saison 2016/2017.

M AMIENS informe le conseil que l'affouage aura lieu dans la parcelle 64 située vers la sommière de Bretigny sur un terrain non accidenté, plutôt simple à exploiter. Le tirage des lots aura lieu le 29 septembre.

**A l'unanimité, le conseil municipal approuve le règlement d'affouage et maintien le tarif à 96,50€ le lot d'affouage.**

## **3 - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EXERCICE 2015**

Le Maire a obligation de présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

M AMIENS rappelle que le service public d'assainissement non collectif est une compétence de la communauté de communes et qu'avec les nouveaux transferts obligatoires, la communauté de communes aura compétence au plus tard en 2020 sur l'intégralité de l'assainissement.

Il informe le conseil que les riverains de la station d'épuration font à nouveau face à des problèmes d'odeurs mais que M MOLIN a demandé à SUEZ de régler cela très rapidement en épandant de la chaux sur les boues. Il est à noter que selon le gestionnaire de la station d'épuration, les boues sont restées stockées faute d'épandage possible en raison du retard dans les foins et les moissons.

M AMIENS rappelle qu'il a toujours négocié fermement avec le délégataire, la délégation de service public (DSP) a permis notamment la révision du financement : avant cette révision, la commune versait sur son budget plus de 100 000€ à la Lyonnaise des Eaux pour ses équilibres financiers.

La DSP a aussi permis d'améliorer la qualité du service rendu et de diminuer les nuisances aux riverains.

M AMIENS informe les conseillers que ce dossier assainissement pourra être évoqué à nouveau au besoin.

M AMIENS souhaite donner quelques informations sur les inondations. Il a vécu des moments compliqués depuis 1 heure du matin le 25 juin en compagnie des pompiers venus de plusieurs casernes du département. En  $\frac{3}{4}$  d'heure d'orage, tout le monde a été dépassé, l'orage a été extrêmement violent et l'eau a ruisselé rapidement créant des torrents depuis curon, curoulet et notamment vers les cimetières. Beaucoup de maisons ont été inondées occasionnant de nombreux dégâts sur le matériel électrique et sur le mobilier.

60 pompiers étaient présents sur les 17 points de sinistre préoccupants, M AMIENS et les services techniques de la Ville ont passé la nuit sur le terrain avec les pompiers.

La commune déplore près de 2 kilomètres de routes détériorées et autant sur les chemins ruraux. Le mur du cimetière du bas a été totalement détruit sur plus de 60 mètres. Tout l'inventaire n'est pas encore totalement réalisé à ce jour, les services de la ville ont travaillé tout le week-end et depuis le début de la semaine ils s'attachent principalement à pallier aux urgences.

**Un dossier de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle** a été établi et le Maire rappelle que ce sont les assurances qui indemniseront les sinistrés et la reconnaissance de catastrophe naturelle soutiendra peut être les remboursements.

M AMIENS ajoute qu'il s'interroge sur la façon dont ces problèmes locaux pourront être gérés après 2020 par une structure qui aura à s'occuper de tout l'assainissement de l'ensemble des communes des 3 communautés actuelles qui vont fusionner.

#### **4 - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC RTE POUR IMPLANTATION D'UNE LIGNE AERIENNE 63 000/90 000 VOLTS ARBOIS-LES MELINCOLS-MESNAY**

Réseau de Transport d'Electricité (RTE) propose à la Commune d'Arbois une convention afin d'autoriser RTE à surplomber avec une liaison aérienne à 63 000/90 000 volts le chemin rural au lieu-dit Champs Neufs.

Une somme de 20 € sera versée à la Commune à titre de compensation. M AMIENS dit qu'il n'y a pas d'erreur et qu'il s'agit bien de 20€ !

M AMIENS informe le conseil que l'entreprise en charge de ces travaux a coupé des bois communaux sans en demander l'autorisation et qu'une demande de remboursement sera établie.

**A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention.**

## **5 – REPRISE DE VOIRIE ET RESEAUX DANS LE DOMAINE PUBLIC**

Suite à la demande des propriétaires riverains du lotissement de Monteiller, il est proposé au Conseil Municipal de procéder au classement d'une voie privée d'un lotissement et de ses réseaux dans le domaine public de la Commune.

Les délibérations de classement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Considérant que le classement envisagé n'aura aucune conséquence sur les fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, le Conseil est invité à délibérer afin de procéder au transfert amiable de propriété, qui vaut classement dans le domaine public communal de la voie privée cadastrée ZL 251 et des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'éclairage public sis dans son emprise.

M MOLIN ajoute qu'il s'agit de reprendre la voirie et les réseaux dans le domaine communal et ainsi de pouvoir assurer les aménagements nécessaires, sachant que les réseaux ont été réalisés par le lotisseur.

M PIERRE aimerait savoir si des travaux de réfection du chemin vers la rue des Bodines sont prévus. M AMIENS indique que tous les chemins ayant subi des dégâts seront réparés mais qu'à ce jour les 300 000€ budgétés pour la voirie sur 2016 ne seront pas suffisants.

M AMIENS ajoute que les problèmes de ruissellement d'eau en cas de fortes pluies sont une de ses préoccupations lors des demandes de permis de construire et que cela faisait partie des exigences faites à la société SCHIEVER pour le réaménagement du magasin ATAC, leur parking sera aménagé en forme de piège à eau pour éviter une surcharge trop rapide sur la Cuisance.

**A l'unanimité, le conseil municipal décide de la reprise de la voirie et des réseaux du lotissement de Monteiller.**

## **6 – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN BAIL PROFESSIONNEL AVEC LA MSA DE FRANCHE-COMTE**

La Commune d'Arbois est propriétaire depuis début mars de la propriété du 24, 26 rue des Fossés, le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer le bail professionnel à intervenir avec la MSA qui occupait antérieurement un local de cette habitation.

Le montant du loyer mensuel est fixé à 920 €.

**A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.**

## **7 – DEMANDE DE CONCESSION ABRI DE CHASSE**

M. le Maire a été saisi d'une demande de concession en forêt communale pour un abri de chasse sur la parcelle cadastrale ZW 30 « Aux Ressauts ».

Cette concession peut être autorisée à titre gratuit pour une durée de 3 ans.

M AMIENS rappelle que chaque groupe de chasseurs a sa cabane et que les autres ne paient pas de redevance.

**A l'unanimité, le conseil autorise le Maire à signer la convention.**

## **8 – DEMANDE DE SUBVENTION : LE PELICAN**

L'association Le Pélican sollicite une subvention de fonctionnement de 1 400 €.

Mme PINGAT indique que certaines associations n'ont pas encore intégré le fait que les subventions n'étaient pas reconduites d'années en années et qu'il était nécessaire de faire une demande chaque année.

**A l'unanimité, le conseil décide d'accorder une subvention de fonctionnement de 1 400€ à l'Association LE PELICAN.**

## **9 – ADHESION DE LA COMMUNE AU GROUPEMENT D'ACHAT ENERGIE – 2EME CONSULTATION**

La Commune d'Arbois est adhérente au groupement d'achat d'énergies du SIDEC depuis fin 2015.

Après la première consultation (mise en service des contrats au 1<sup>er</sup> janvier 2016), notre Commune a participé à la 2<sup>ème</sup> consultation pour un basculement au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Il s'avère que la délibération prise pour la 1<sup>ère</sup> consultation est trop restrictive pour pouvoir servir pour la 2<sup>ème</sup> consultation.

**A l'unanimité, le conseil municipal décide de l'adhésion de la commune d'Arbois au groupement d'achat énergie – 2<sup>ème</sup> consultation.**

## **10 – COMMUNICATIONS**

M AMIENS indique que le relais d'accueil et de services sera labellisé Maison de Service Au Public (MSAP) avec inauguration officielle par M le Préfet du Jura le vendredi 8 juillet 2016.

C'est une satisfaction pour M AMIENS qui voit se transformer le relai d'accueil et de service en MSAP alors qu'il n'avait pas été labellisé relai de services publics en raison du refus par la communauté de communes de prendre ce service en compétence.

Il rappelle que ce service, presque quasiment exclusivement financé par Arbois, était ouvert à tous même aux habitants des communes qui avaient refusé de contribuer à hauteur de quelques centaines d'euros.

L'utilité de ce service qui reçoit environ 1 000 personnes par an n'est plus à démontrer.

La loi NOTRe va faire obligation à la communauté de communes de reprendre ce service en compétence.

Mme REGALDI ajoute qu'avec la labellisation MSAP, la CPAM viendra à nouveau tenir une permanence à Arbois.

M AMIENS pense que la labellisation va permettre de réinstaller et de maintenir les permanences de services publics.

Mme DE ZAN aimerait savoir si l'assistante sociale de la CPAM viendra en permanence à Arbois, Mme REGALDI répond que jusqu'à présent il était possible de prendre rendez-vous et qu'elle se déplaçait sur Arbois.

Un document a été transmis aux conseiller sur l'organisation des compétences des nouvelles communautés de communes. De nombreuses disparités existent entre les 3 communautés actuelles de Poligny, Salins et Arbois, des harmonisations vont être à faire sachant que le choix serait plutôt de faire une harmonisation vers le haut c'est à dire d'élargir

à la grande communauté de communes les compétences détenues par au moins deux communautés de communes actuelles.

M AMIENS assure qu'il sera vigilant sur les équilibres de la commune d'Arbois et sur les transferts financiers.

M AMIENS indique que M MOTTET part en vacances le 11 juillet et qu'il sera en retraite après épuration de ces congés. Malgré les contentions financières, il est nécessaire d'avoir un second policier, c'est pourquoi un recrutement a été lancé.

Mme LUCAS VERNUS aimerait savoir si le policier recherché devra être titulaire du concours.

M AMIENS répond que sera recrutée une personne avec concours ou un ancien gendarme ou militaire via la passerelle des emplois réservés.

Le profil a été défini : besoin d'une grande polyvalence, de souplesse, le poste est sur 5 jours et demi de travail avec roulement. Beaucoup de tâches administratives, techniques, une relation de proximité avec les habitants ...

M BERNARD indique au conseil municipal qu'il a vu un mail du colonel des pompiers concernant les futures casernes et qu'Arbois n'y figurait pas.

M AMIENS répond qu'il siège au conseil d'administration du SDIS avec M MOLIN et que la caserne d'Arbois peut être réalisée rapidement à partir du moment où toutes les communes desservies en premier secours accepteront de participer au financement.

Le coût est estimé à 1 000 000€ et 50% seront pris en charge par le SDIS. Arbois disposera du financement dès 2017. Beaucoup de communes sont acquises à cette idée de participation. La future communauté de communes devrait prendre la compétence SDIS puisque les communautés de Salins et Poligny l'ont.

M AMIENS ne souhaite toutefois pas attendre que la communauté de communes prenne la compétence. Une réunion avec les maires du canton sera provoquée.

Le colonel du SDIS ne peut donc pas faire l'annonce de la construction tant que les communes n'ont pas toutes donné leur accord.

La séance est levée à 21h35.